



**Fédération Française des Apiculteurs  
Professionnels**

154 avenue Jean Robot - 26400 CREST  
Siret: 518 225 313 00023

*contact@apipro-ffap.fr*  
06 44 79 72 47

Le 19 janvier 2026

Au Conseil national de l'ordre des vétérinaires  
34 rue Bréguet 75 011 Paris France

**Objet : Position de la FFAP concernant le traitement des dossiers OMAA et la collaboration apiculteurs-vétérinaires**

**Madame, Monsieur,**

La Fédération Française des Apiculteurs Professionnels (FFAP) souhaite vous faire part de ses préoccupations concernant le traitement actuel des dossiers dans le cadre du dispositif OMAA, ainsi que le positionnement de la profession vétérinaire perçu par les apiculteurs qui y ont recours.

Notre démarche se veut constructive. La FFAP est convaincue de la nécessité d'un appui vétérinaire fort et reconnu auprès de la filière apicole, en particulier lorsqu'il s'agit de situations sensibles telles que les suspicions d'intoxication. Les apiculteurs professionnels ont besoin de pouvoir s'appuyer sur une expertise vétérinaire objective, indépendante et accompagnante.

Or, les retours de terrain que nous recueillons font état d'une frustration croissante. De nombreux apiculteurs expriment un profond malaise lorsqu'ils sollicitent de l'aide via le dispositif OMAA : ils ont le sentiment de se retrouver rapidement placés dans une posture défensive, voire fautive, suspectés de mauvais traitements ou de pratiques illégales, alors même qu'ils cherchent à comprendre et à documenter des mortalités anormales de colonies.

Ce climat de défiance perçu a pour conséquence directe un découragement à recourir au dispositif, et donc une perte d'informations précieuses pour la compréhension des phénomènes d'intoxication et pour l'amélioration globale de la santé des abeilles. Il nous semble essentiel de rappeler que la finalité première d'OMAA est la recherche des causes et l'objectivation des faits, et non la mise en accusation des apiculteurs demandeurs.

Par ailleurs, nous souhaitons souligner la persistance du décalage entre certaines pratiques couramment mises en œuvre par les apiculteurs et les protocoles généralement mobilisés dans les rapports vétérinaires. Ces différences d'approche, liées à des usages de terrain et à des cadres d'analyse distincts, peuvent parfois compliquer les échanges. Il nous paraît donc essentiel que cette diversité de pratiques soit prise en considération, afin de favoriser un dialogue constructif. En exemple, les pratiques biotechniques de lutte varroa documentées et largement utilisées par la profession, pourtant encore non reconnues.

La FFAP réaffirme sa volonté de travailler conjointement avec l'Ordre national des vétérinaires et l'ensemble des acteurs concernés afin d'améliorer le fonctionnement du dispositif OMAA, de restaurer un climat de confiance et de construire une collaboration sereine et efficace entre apiculteurs et vétérinaires, au service de la santé des abeilles et de l'intérêt général.

Nous restons pleinement disponibles pour engager un échange sur ces sujets et envisager ensemble des pistes d'amélioration concrètes.

Syndicalement,

La FFAP